



Conférence Permanente
du Développement
Territorial

Les revenus nets des personnes et leur géographie communale

Définitions et méthodes de calcul

Ci-dessous, vous trouverez en premier lieu la description des trois apports principaux de nos estimations suivie de quelques mises en garde nécessaires. Ensuite, nous fournissons la définition de chacune des données ainsi que les méthodes utilisées pour les mettre au point.

L'information proposée ici est délibérément synthétique. Pour une explication complète des méthodes de calcul, voyez le [guide méthodologique de l'estimation des revenus nets par commune](#).

EN QUOI Y A-T-IL INNOVATION ?

Actuellement, aucune étude n'a procédé à une estimation aussi complète des revenus nets des personnes par commune.

Ce site internet innove en premier lieu car il propose une quantification des revenus qui alimentent l'économie d'un territoire communal. Les données proposées prennent en compte presque *tous les types de revenus* (en ce compris les revenus du patrimoine et une large part des transferts sociaux). En général, pour estimer les revenus des habitants par commune, les études ont recours aux statistiques fiscales des revenus. Or, ces dernières ignorent les revenus mobiliers¹, certains revenus de transfert (comme les prestations familiales ou les allocations perçues du CPAS) et les revenus de nombreux contribuables qui ne sont pas soumis à l'impôt des personnes physiques compte tenu de leurs revenus ou de leurs charges familiales. Or, même si ces personnes ont des revenus faibles, il est indispensable de les prendre en compte pour avoir une estimation fiable des revenus présents sur un territoire. En outre, les statistiques fiscales des revenus sous-estiment fortement les revenus immobiliers (notamment en raison de l'absence de péréquation cadastrale depuis 1975) et les revenus des habitants des communes frontalières.

Le deuxième apport est la mise en lumière de la « *mobilité* » des revenus du travail. Cette information permet de localiser les communes d'où les habitants d'une commune déterminée tirent leurs revenus du travail et, par ailleurs, vers quelles communes sont exportés les revenus du travail produits dans le cadre de l'activité économique présente dans une commune. A chaque fois, les montants en jeu ont été quantifiés. Ce travail de spatialisation des revenus du travail n'a jamais été réalisé auparavant et ce pour la simple raison que le lien entre le lieu de travail et le lieu de domicile des travailleurs n'est jusqu'à présent pas disponible auprès des organismes responsables de la gestion de ces statistiques². Cette absence de données a été contournée en mettant en parallèle les informations contenues

¹ Sauf dans de rares cas de personnes à très bas revenus qui ont intérêt à déclarer leurs revenus mobiliers.

² Pour les salariés, il s'agit de l'ONSS (Office National de Sécurité Sociale) et de l'ONSSAPL (Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales) et, pour les indépendants, de l'INASTI (Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants).

dans l'« Enquête socio-économique générale de 2001 » et les données relatives aux revenus des travailleurs.

Enfin, le troisième aspect novateur des données offertes en consultation sur ce site est qu'il s'agit de *revenus nets ou après impôts*. Ceci signifie que, pour chaque type de revenus, les impôts à payer sur ces revenus (comme par exemple le précompte professionnel, le précompte mobilier, le précompte immobilier...) ont été soustraits lorsqu'il y avait lieu. Cette approche permet d'estimer les revenus dont les Wallons jouissent réellement.

Le deuxième et troisième apports du travail sont développés plus en détail ci-dessous, dans la partie « définitions et méthodologie ».

2. MISES EN GARDE

2.1 DES DONNÉES RELATIVES À L'ANNÉE 2001

Toutes les données présentées sur ce site sont relatives à l'année 2001 car les informations concernant les navettes domicile-travail ne sont disponibles actuellement que pour cette année-là. Ceci est dû au fait que le dernier recensement (Enquête socio-économique générale) date de 2001. Pour rappel, le recensement est actuellement la seule source permettant de faire le lien entre le lieu de travail et la commune de domicile des travailleurs. Dans le futur, les données de la « déclaration multifonctionnelle » mise en place par l'ONSS et l'ONSSAPL devraient permettre d'appliquer la méthodologie élaborée pour cette étude à des données plus récentes concernant les salariés (mais pas les indépendants pour lesquels aucune donnée concernant leurs navettes n'est à notre connaissance développée).

Les données ne sont pas donc pas très récentes mais il n'y a pas de raison de penser que les différentes informations présentées ici aient subi des bouleversements importants ces dernières années.

2.2 DEGRÉ DE PRÉCISION DES DONNÉES

Il est important de garder à l'esprit que les données présentées correspondent à la fois à des montants exacts par commune mais aussi, et dans la plupart des cas, à des estimations car aucune statistique n'est disponible³.

Dès lors, même si, dans l'ensemble, les résultats obtenus semblent très bons, il est nécessaire de garder à l'esprit qu'il s'agit d'*estimations*.

Les chiffres proposés n'ont donc aucun caractère officiel et il est sans doute possible de mettre ponctuellement en évidence, sur base d'informations plus pointues concernant une commune en particulier, des données qui sont sur- ou sous-estimées.

Les réserves suivantes doivent donc être émises :

- La qualité plus faible de l'« Enquête socio-économique générale 2001 » par rapport aux recensements précédents engendre une précision moindre, pour 2001, dans la spatialisation des revenus, c'est-à-dire dans l'établissement du lien entre le lieu de travail et le lieu de domicile.
- Les revenus des salariés affiliés à l'ONSS sont légèrement sous-évalués dans le Brabant wallon, même si cette sous-estimation n'a en principe pas d'incidence sur la spatialisation des revenus (c'est-à-dire le passage des revenus nets du travail au domicile aux revenus nets du travail au lieu de travail).

³ Par exemple, il n'existe aucune statistique sur les prestations familiales par commune car celles-ci sont distribuées par plusieurs organismes différents qui ne se coordonnent pas.

- La difficulté de connaître les revenus des frontaliers a pour conséquence une estimation moins précise de leurs revenus du travail que ceux des autres travailleurs résidant en Wallonie.
- L'estimation des revenus mobiliers est toujours délicate en raison de l'absence de statistiques dans ce domaine et de la fraude. Il est vraisemblable que les estimations présentées ici sous-évaluent les revenus mobiliers et l'inégalité de leur répartition géographique.

3. DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE

3.1 LES REVENUS NETS DU TRAVAIL AU LIEU DE DOMICILE

Définition : les revenus nets du travail au lieu de domicile sont les revenus du travail (salarié et indépendant) dont disposent les habitants résidant dans une commune après déduction des cotisations sociales et du précompte professionnel. Pour les salariés, le pécule de vacances est ajouté.

Aperçu méthodologique du calcul : les revenus bruts du travail au domicile sont les revenus du travail avant impôts des indépendants et des salariés qui résident dans une commune. Ces revenus ont été collectés par secteur d'activité économique auprès de l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS), de l'Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales (ONSSAPL) et de l'Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants (INASTI). Ces revenus bruts ont été augmentés des éléments éventuels non inclus dans les statistiques, à savoir les pécules de vacances des salariés. Ensuite, les cotisations sociales et une estimation du précompte professionnel⁴ ont été soustraites afin d'obtenir le revenu net par secteur d'activité au lieu de domicile et ce séparément pour les salariés et pour les indépendants. Il faut également noter que les revenus échangés avec Bruxelles, la Flandre et les revenus importés des quatre pays limitrophes (France, Pays-Bas, Allemagne et Luxembourg) ont été pris en compte dans nos estimations.

Une description complète de la méthodologie est fournie dans le [guide méthodologique de l'estimation des revenus nets par commune](#).

3.2 LES REVENUS NETS DU TRAVAIL AU LIEU DE TRAVAIL

Définition : les revenus nets du travail au lieu de travail sont les revenus du travail (salarié et indépendant) générés par l'activité économique présente sur le territoire d'une commune après soustraction des cotisations sociales et du précompte professionnel. Pour les salariés, le pécule de vacances est également pris en compte.

⁴ Le précompte professionnel est estimé en faisant l'hypothèse que toutes les personnes sont isolées avec un enfant à charge, ce qui correspond à un barème intermédiaire d'impôts.

Aperçu méthodologique du calcul : les revenus nets du travail au lieu de travail sont obtenus au moyen des revenus nets du travail au lieu de domicile. Ceux-ci sont regroupés en 17 secteurs d'activité selon la classification proposée par l'« Enquête socio-économique générale 2001 »⁵. Ensuite, l'« Enquête socio-économique générale 2001 » est exploitée pour établir séparément le lieu de travail des salariés et des indépendants par secteur d'activité qui sont domiciliés dans chaque commune.

Une description complète de la méthodologie est fournie dans le [guide méthodologique de l'estimation des revenus nets par commune](#).

3.3 LES REVENUS NETS DE PENSIONS

Définition : les revenus nets de pensions sont les revenus de pensions (1^{er} pilier) bruts au lieu de domicile des pensionnés après déduction des retenues spécifiques aux différents régimes de pensions et du précompte professionnel.

Aperçu méthodologique du calcul : les pensions sont gérées par plusieurs organismes différents. Quand cela était possible, les montants nets par commune ont été collectés. Dans quelques autres cas, minoritaires, des estimations ont été réalisées. Les pensions perçues par des Wallons dans les pays limitrophes ont également été estimées.

Une description complète de la méthodologie est fournie dans le [guide méthodologique de l'estimation des revenus nets par commune](#).

3.4 LES PRESTATIONS ONEM NETTES

Définition : les prestations ONEM nettes comprennent les allocations brutes délivrées aux chômeurs indemnisés, aux travailleurs soutenus par l'ONEM et aux travailleurs aménageant leur temps de travail dont a été soustraite une estimation du précompte professionnel dû sur ce type de revenus.

Aperçu méthodologique du calcul : l'ONEM renseigne par commune les différentes allocations brutes payées à des allocataires. Néanmoins, l'ONEM dit ne pas être en mesure de fournir les montants nets. Les retenues de précompte professionnel ont donc été estimées sur base de renseignements fournis par l'un des plus importants organismes payeurs.

Une description complète de la méthodologie est fournie dans le [guide méthodologique de l'estimation des revenus nets par commune](#).

3.5 LES PRESTATIONS FAMILIALES

Définition : les prestations familiales désignent les primes de naissance (ou d'adoption) et les allocations familiales. Dans ce cas-ci, il n'y a pas de notion de brut et de net car les prestations familiales ne sont pas imposées.

Aperçu méthodologique du calcul : les primes de naissance ont été réparties sur base du nombre de naissances par commune. Les allocations familiales ont été estimées séparément pour les indépendants et pour les salariés sur base de la composition des ménages et du statut socio-professionnel des parents obtenus grâce à l'« Enquête socio-économique générale 2001 ». Les prestations familiales perçues par des Wallons dans les pays limitrophes ont également été estimées.

⁵ Ces secteurs sont : agriculture, pêche, sylviculture ; industrie ; bâtiment et génie civil ; commerce (de gros ou de détail) ; réparation de biens de consommation ou de véhicules ; transport, entreposage, communication ; hôtel, restaurant et café ; finances (banques, assurances) ; immobilier, location ; services fournis aux entreprises ; services domestiques ; administration publique ; éducation, enseignement ; organismes internationaux ; forces armées ; santé et action sociale ; autres services.

Une description complète de la méthodologie est fournie dans le [guide méthodologique de l'estimation des revenus nets par commune](#).

3.6 LES REVENUS DE REMPLACEMENT OCTROYÉS PAR LES CPAS

Définition : les prestations CPAS sont constituées par les allocations pécuniaires fournies aux habitants par les CPAS de chaque commune. Comme pour les allocations familiales, les prestations allouées par les CPAS ne sont pas soumises à l'impôt (à l'exception des contrats « article 60 » et « article 61 » qui constituent néanmoins des sommes marginales dans le total des versements effectués).

Aperçu méthodologique du calcul : le Ministère de l'Intégration Sociale fournit par commune les montants qu'il rembourse aux communes en précisant le pourcentage qui reste à charge des CPAS. Sur cette base, il a été possible de calculer les prestations CPAS par commune.

Une description complète de la méthodologie est fournie dans le [guide méthodologique de l'estimation des revenus nets par commune](#).

3.7 LES REVENUS IMMOBILIERS NETS

Définition : les revenus immobiliers nets sont constitués du produit de la location de bâtiments après déduction du précompte immobilier et d'une estimation des impôts sur les personnes physiques dus sur le revenu cadastral des logements mis en location.

Aperçu méthodologique du calcul : les revenus immobiliers nets ont été quantifiés à partir de données fournies par la Banque Nationale de Belgique (BNB) pour les arrondissements. Celles-ci ont été ventilées à l'échelle des communes au moyen d'une clé de répartition basée sur les statistiques fiscales des revenus immobiliers.

Une description complète de la méthodologie est fournie dans le [guide méthodologique de l'estimation des revenus nets par commune](#).

3.8 LES REVENUS MOBILIERS NETS

Définition : les revenus mobiliers nets correspondent aux intérêts perçus par les ménages résidents sur les dépôts et titres, aux dividendes sur les actions, aux provisions techniques des sociétés d'assurance et aux revenus des propriétaires fonciers pour l'utilisation de leur terrain dont a été déduite une estimation du précompte mobilier.

Aperçu méthodologique du calcul : l'estimation des revenus mobiliers nets est basée sur des données fournies par la Banque Nationale de Belgique (BNB) pour l'entière du pays. Celles-ci ont été désagrégées à l'échelle des communes au moyen d'une clé de répartition. Une étude réalisée par Rademaekers et Vuchelen (1999) fournit la distribution du patrimoine des ménages par décile (voire par centile pour le 10^e décile). Sur cette base, les revenus mobiliers estimés par la BNB pour la Belgique sont ventilés pour chaque commune en fonction du nombre d'habitants qu'elle héberge appartenant à chacun des déciles (centiles) de revenu total net imposable des statistiques fiscales de revenus.

Une description complète de la méthodologie est fournie dans le [guide méthodologique de l'estimation des revenus nets par commune](#).

3.9 LE REVENU TOTAL NET

Définition : le revenu total net est la somme des revenus nets du travail au lieu de domicile, des revenus nets de pensions, des prestations ONEM nettes, des prestations familiales, des revenus de remplacement octroyés par les CPAS, des revenus immobiliers nets et des revenus mobiliers nets.

3.10 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES SOURCES EXPLOITÉES

variables	sources	méthode de calcul
1. salaires salariés affiliés à l'ONSS	ONSS	Masse salariale nationale répartie par secteur NACE 3, par statut professionnel (ouvrier, employé ou fonctionnaire) et par sexe divisée par le nombre de personnes comprises dans chacune de ces catégories. Sur cette base, nous travaillons avec 895 salaires moyens différents pour estimer les revenus du travail au domicile.
salariés affiliés à l'ONSSAPL salariés travaillant à l'étranger	ONSSAPL Enquête socio-économique générale 2001, EUROSTAT	Données individuelles au domicile. Estimation d'un salaire moyen par commune de résidence et par secteur d'activité (17 secteurs différents) corrigé par un indice EUROSTAT de comparaison des gains nets moyens par pays.
2. revenus des indépendants	INASTI	Revenus répartis par commune, par code profession INASTI et par type d'indépendant (indépendant ou aidant à titre principal) divisés par le nombre de personnes concernées. Les revenus de 2001 correspondent à l'année de dénombrement 2004 auprès de l'INASTI. Les indépendants qui travaillent à titre complémentaire n'ont pas été pris en compte.
indépendants travaillant à l'étranger	Enquête socio-économique générale 2001, EUROSTAT	Estimation d'un revenu moyen par commune de résidence et par secteur d'activité (17 secteurs différents) corrigé par un indice EUROSTAT de comparaison des gains nets moyens par pays.
3. prestations familiales	ONAFTS, SCDF, ONSSAPL, INASTI	Les primes de naissance ont été réparties au prorata du nombre de naissance par commune en prenant en compte une prime plus élevée pour le premier enfant d'un ménage. Les allocations familiales ont été attribuées par ménage de manière différenciée pour les indépendants et les salariés en tenant compte du nombre d'enfants dans le ménage.
4. prestations ONEM	ONEM, Syndicat	Montant par commune.
5. prestations CPAS	Ministère de l'Intégration sociale	Montant par commune.
6. pensions	ONP, SDPSP, OSSOM et quelques organismes particuliers.	Montant par commune. La somme versée en Belgique par chacun des pays limitrophes a été répartie par commune sur base des travailleurs frontaliers du recensement de 1981, de même pour le montant de la SNCB.
7. revenus mobiliers	BNB, statistiques fiscales des revenus	Désagrégation de la donnée nationale des "revenus de la propriété" dans les comptes des revenus des ménages (fourni par la BNB) au moyen de la distribution du revenu total net imposable par commune repris dans les statistiques fiscales des revenus et d'une étude de Rademaekers et Vuchelen (1999).
8. revenus immobiliers	BNB, statistiques fiscales des revenus	Désagrégation de la donnée par arrondissement "produit de la location de bâtiments" dans les comptes des revenus des ménages (fournie par la BNB) au niveau des communes au moyen du revenu cadastral repris dans les statistiques fiscales des revenus.

TABLE DES ABRÉVIATIONS

BNB : Banque Nationale de Belgique

CPAS : Centre Public d'Action sociale

CPDT : Conférence Permanente du Développement Territorial

INASTI : Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants

ONEM : Office National de l'Emploi

ONSS : Office National de Sécurité Sociale

ONSSAPL : Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales